



CER - Centre d'Etude de Réflexologie Asbl

Rue Emile Banning 105, 1050 Bruxelles BELGIQUE

Téléphone : + 32 (0)476 28 10 04

E-mail : cer.reflexologie@gmail.com

Site : www.cer-reflexologie.be

Compte du CER 310-1185577-32

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE :
CODE POSTAL :
LOCALITE :
PAYS :
TELEPHONE :
PORTABLE :
E-MAIL :
PROFESSION :

J'ai connu le Centre par

Je m'inscris à la formation de base en réflexologie en 8 journées.
 à la formation professionnelle en réflexologie en 2 ans (300 h.).
 à la journée de formation :
 à la cotisation annuelle comme membre du CER de 30 €

J'accepte par la présente les conditions du règlement d'ordre intérieur des cours ci-joint.

J'opte pour un paiement
 en une seule fois
 en plusieurs versements.

Je désire être informé des possibilités d'hébergement.

Je recevrai par retour de courrier une confirmation d'inscription, un plan d'accès ainsi que les instructions de paiement.

Je décris en quelques lignes les motivations qui me poussent à suivre cette formation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature



CER - Centre d'Etude de Réflexologie Asbl

Rue Emile Banning 105, 1050 Bruxelles BELGIQUE

Téléphone : + 32 (0)476 28 10 04

E-mail : cer.reflexologie@gmail.com

Site : www.cer-reflexologie.be

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DES COURS

Article 1 :

Le Centre d'Etude de Réflexologie se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature à la formation de base et professionnelle.

Article 1bis :

Une admission directe à la formation professionnelle est envisageable pour les personnes ayant réussi une formation de base dans une école reconnue par FeBeRef.

Article 2 :

Toute inscription se fera par la remise du bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du règlement d'ordre intérieur des cours signé avec la mention "lu et approuvé".

Article 3 :

Pour toute inscription, un acompte sera versé. Cet acompte est non remboursable.

Article 4 :

Dès son inscription acceptée, l'élève recevra une confirmation d'inscription, un plan d'accès aux locaux de cours ainsi que les instructions de paiement.

Article 5 :

L'adhésion en tant que membre du CER est obligatoire pour accéder à la formation. Elle est toujours valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Article 6 :

L'élève qui s'inscrit a la possibilité de verser le montant dû en une seule fois ou en plusieurs versements.

Article 7 :

En cas d'absence de l'élève à un ou plusieurs cours, le Centre ne procédera à aucun remboursement des sommes versées et les montants dus le resteront. En contrepartie, l'élève assistera gratuitement à ce(s) cour(s) manqués par la suite dans le cycle suivant.

Article 7bis :

L'accès à la formation professionnelle est conditionnée par la participation complète à la formation de base

Article 8 :

L'élève s'engage à ne faire aucune publicité ou vente de produits dans le cadre des cours ou des activités du Centre.

Article 9 :

L'élève n'emploiera aucune mention ou référence au Centre d'Etude de Réflexologie sans autorisation préalable.

Article 10 :

L'élève s'engage à respecter la bonne conduite des cours, les horaires des cours, les locaux, les professeurs et les autres élèves et cela sous peine d'exclusion des cours.

Article 11 :

Le Centre se réserve le droit de modifier les jours, les horaires, le lieu des cours en cas de nécessité. L'élève sera, le cas échéant, prévenu au préalable.

Article 12 :

L'élève s'engage à utiliser tous les supports de cours à des fins strictement personnelles. L'éventuelle diffusion requiert l'accord explicite du CER.

Article 12bis

Il est interdit de filmer pendant les cours.

Article 13 :

L'élève est tenu au secret professionnel et ce déjà dans le cadre des cours.

Article 14 :

L'élève s'engage à signaler tout changement le concernant (adresse, téléphone,...) dans les plus brefs délais.

Signature précédée de la mention " lu et approuvé "